

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/11

9 mai 1995

(95-1208)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ACTIVITES MENEES PAR LA FAO POUR OFFRIR AUX PAYS
EN DEVELOPPEMENT UNE ASSISTANCE EN RAPPORT
AVEC LE CYCLE D'URUGUAY:

ASSISTANCE CONCERNANT LA QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

ASSISTANCE EN RAPPORT AVEC LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES VEGETAUX

ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE

Communication des représentants du Codex et de la CIPV
à la réunion des 29 et 30 mars 1995

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est l'institution spécialisée du système des Nations Unies chargée de fournir à ses Etats membres, en particulier aux pays en développement, une assistance et des avis techniques concernant une multiplicité de questions relatives à l'alimentation et l'agriculture. Elle leur offre notamment des conseils et une assistance touchant la qualité des produits alimentaires et la sécurité alimentaire, la protection des végétaux et le contrôle phytosanitaire, ainsi que des avis et des informations de caractère général sur la production et le commerce des produits agricoles, les politiques agricoles et les incitations à la production et aux échanges. L'Acte final du Cycle d'Uruguay appelle l'octroi aux pays en développement d'une assistance technique dans bon nombre de ces domaines. En raison de ses compétences spécialisées et de l'expérience approfondie qu'elle a acquise en la matière, la FAO est particulièrement bien placée pour fournir à ses Etats membres des avis appropriés, des services de formation technique et d'autres formes d'information technique.

ASSISTANCE CONCERNANT LA QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

Introduction

2. Le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO joue un rôle central dans l'assistance technique apportée aux pays en développement dans la perspective de deux des accords contenus dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.

3. Cette assistance technique est dispensée par divers moyens connexes, centrés sur l'instauration ou le renforcement de systèmes nationaux de contrôle des aliments. On peut citer à ce propos les projets de développement qui portent sur les contrôles des aliments et les lois et règlements touchant l'alimentation; la mise en place de programmes nationaux de certification des produits alimentaires

à l'exportation; les programmes de surveillance de la contamination alimentaire; les programmes et ateliers régionaux de formation à différents aspects techniques du contrôle des aliments; les publications et manuels techniques consacrés à des questions relatives au contrôle des aliments; les consultations d'experts organisées pour traiter tel ou tel problème ayant trait à la qualité des aliments et/ou à la sécurité alimentaire; enfin, l'activité menée par la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius pour établir, pour les produits alimentaires, des Codes de pratique internationaux et des normes internationales de qualité et de sécurité qui ont fait l'objet de recommandations.

Assistance directe aux pays en développement

4. Les ventes extérieures de produits alimentaires sont, pour bon nombre de pays, une source essentielle de recettes et de devises convertibles. La difficulté pour les exportateurs est de satisfaire aux normes légitimement fixées par les pays importateurs. Cela suppose la mise en place d'un organe de contrôle des aliments à l'exportation qui puisse examiner et certifier les produits avant leur expédition, de manière, d'une part, que les acheteurs étrangers puissent avoir la certitude que ces produits sont conformes aux normes internationales et, d'autre part, que le nombre des envois refusés par les pays importateurs soit aussi réduit que possible.

5. L'excellent projet FAO/PNUD d'assistance au Ministère de l'agriculture et des coopératives de Thaïlande offre un bon exemple de ce genre de programmes. Un nouvel organisme a été créé sous l'autorité du Ministère, le Centre d'inspection des exportations et de certification des produits agricoles (CIECPA). L'activité du Centre a été extrêmement fructueuse puisque les certificats qu'il délivre sont aujourd'hui reconnus par de nombreux pays. De plus, le CIECPA a servi à la FAO de centre de formation pour le personnel chargé du contrôle des produits alimentaires dans d'autres pays de la région bénéficiant d'une assistance technique de l'Organisation, tels le Laos et le Viet Nam. Autre exemple, emprunté à une autre région: les services spéciaux d'assistance technique offerts au Pérou pour l'aider à renforcer son système de contrôle des produits alimentaires à l'importation et à l'exportation à la suite de l'épidémie de choléra qui s'est déclarée dans le pays.

6. Les Etats membres auxquels la FAO a fourni une assistance technique pour les aider à renforcer leur système de contrôle alimentaire sont les suivants: Albanie, Belize, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine (Rép. pop. de), Colombie, Corée (Rép. de), Corée (Rép. pop. dém. de), Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, Estonie, Fidji, Gabon, Hongrie, Inde, Indonésie, Kenya, Laos, Lesotho, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Pérou, Philippines, Pologne, République slovaque, République tchèque, Rwanda, Sri Lanka, Soudan, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

Assistance régionale aux pays en développement

7. Autre forme d'assistance technique se rapportant au commerce et au Cycle d'Uruguay: les séminaires et ateliers régionaux, qui servent à former et à perfectionner les fonctionnaires chargés de contrôler les produits alimentaires importés et exportés. C'est ainsi qu'un Séminaire sur la gestion des programmes de contrôle des aliments en Europe centrale et orientale a été organisé par la FAO en septembre 1993 à Seibersdorf (Autriche) et à Modra (République slovaque). Des hauts fonctionnaires des services de contrôle de tous les pays d'Europe centrale et orientale y ont pris part. Ils ont décrit les problèmes qui se posent actuellement aux gestionnaires du contrôle des aliments dans la plupart des pays de la région. Des exposés, présentés par des hauts responsables des programmes de contrôle des aliments mis en oeuvre à la FAO, en Amérique du Nord et en Europe occidentale, leur ont donné des renseignements sur les programmes existants, et notamment sur les modes d'organisation adoptés dans des régions du monde ayant des systèmes de contrôle des aliments différents des leurs.

8. Un séminaire analogue, consacré à d'autres aspects du contrôle des aliments et s'adressant à d'autres participants des mêmes pays, a également eu lieu à Prague (République tchèque). Dans leurs recommandations, les participants à ce séminaire demandaient expressément à la FAO d'organiser des séminaires consacrés à l'Accord SPS, aux niveaux régional et national, en particulier pour ce qui concerne le contrôle des produits alimentaires à l'exportation. Une table ronde concernant l'Accord sur l'OMC a été organisée en mars 1995 à l'intention de la République tchèque; au cours de cette réunion, l'Accord SPS a été examiné en détail et il est prévu de tenir des réunions additionnelles dans d'autres pays.

Assistance aux pays en développement au titre du programme ordinaire

9. Le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO fournit aussi une assistance technique à l'appui du commerce international dans le cadre du programme ordinaire de l'Organisation. A ce titre, il mène des travaux concernant la qualité et la sécurité des aliments et assure le secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius. Ces deux sortes d'activités jouent un rôle crucial dans les échanges internationaux de produits alimentaires et, partant, dans des domaines où des mesures doivent être prises par suite des décisions du Cycle d'Uruguay.

10. La Commission du Codex Alimentarius est un organe intergouvernemental qui rend compte de ses activités au Directeur général de la FAO et à celui de l'OMS. Fondée essentiellement par la FAO, la Commission, qui compte actuellement 151 pays membres, met en oeuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en vue de protéger la santé des consommateurs et de faciliter le commerce international de produits alimentaires. Elle a adopté à cette fin plus de 280 normes Codex et 40 Codes d'usage internationaux recommandés en matière d'hygiène et/ou de technologie, fixé des limites maximales pour les résidus de 137 produits chimiques agricoles ou vétérinaires dans les aliments. Aux termes de l'Accord SPS, les mesures qui sont conformes aux normes établies par l'organisme international compétent (en d'autres termes, aux normes Codex lorsqu'il s'agit de mesures concernant les aliments qui sont destinées à protéger la vie ou la santé humaines) sont automatiquement présumées justifiées.

11. Le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires élabore également des *Manuels sur le contrôle de la qualité des produits alimentaires* qui contiennent des recommandations pour la mise en place et la gestion de systèmes de contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments. Le principal objet de ces ouvrages est de conseiller les pays en développement; ils indiquent des méthodes modernes et notamment la manière de mettre en place des programmes de contrôle de la qualité qui s'appliquent tout au long de la chaîne alimentaire. L'adoption de telles méthodes est essentielle pour faciliter le commerce international des produits alimentaires. Parmi les principaux titres de cette collection figurent *L'inspection des produits alimentaires*, *Aliments pour l'exportation*, *L'administration des programmes de contrôle des aliments* et *L'inspection des produits alimentaires importés*.

ASSISTANCE EN RAPPORT AVEC LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VEGETAUX

Introduction

12. La FAO offre aux pays en développement une assistance technique pour les aider à rendre leurs services de contrôle phytosanitaire parfaitement opérationnels. Elle dispense cette assistance dans le cadre aussi bien de son programme ordinaire que de son programme de terrain (voir Annexe).

Assistance aux pays en développement au titre du programme ordinaire

13. L'assistance prêtée au titre du programme ordinaire prend la forme de l'élaboration de normes et de principes directeurs internationaux en matière de contrôle phytosanitaire, destinés à faire en sorte que les mesures prises à cet égard aient un caractère scientifique et ne constituent pas un obstacle injustifié aux échanges commerciaux. C'est dans cet esprit qu'a été mis en place le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), chargé d'animer un programme de travail tendant à l'harmonisation des contrôles phytosanitaires. De plus, un Comité d'experts sur les mesures phytosanitaires (CEMP) a été créé pour aider ce secrétariat dans sa tâche. La première norme internationale qui ait été approuvée est un ensemble de Principes de contrôle phytosanitaire en rapport avec le commerce international. D'autres projets ont été élaborés et sont en voie d'approbation. C'est le cas des "Principes directeurs pour l'analyse des risques liés aux parasites", du Code de conduite pour l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique" et du "Glossaire des termes phytosanitaires". Les deux premiers projets seront soumis pour approbation en 1995, et le glossaire sera publié. D'autres projets sont en cours d'élaboration, en particulier des "Spécifications pour les zones protégées des parasites". La publication de ces normes aidera les Etats membres à harmoniser les mesures phytosanitaires qu'ils appliquent pour améliorer la protection des végétaux, et facilitera dans le même temps le commerce international.

Assistance directe aux pays en développement

14. Dans le cadre de son programme de terrain, la FAO aide ses Etats membres à renforcer leurs services de contrôle phytosanitaire par des travaux d'évaluation et d'amélioration de la législation en la matière, la fourniture d'équipements de base pour l'inspection et le traitement, l'élaboration de programmes d'enquête et la formation des personnels aux méthodes de contrôle phytosanitaire, eu égard notamment à l'harmonisation en cours dans ce domaine. Cette assistance est dispensée essentiellement par l'intermédiaire de projets qui relèvent du programme de coopération technique. De plus, un soutien technique est fourni à des projets financés par différents bailleurs de fonds (PNUD, Fonds d'affectation spéciale, Banque mondiale, etc.).

15. Tous ces services d'assistance technique visent à renforcer et à moderniser les capacités des Etats membres pour leur permettre de répondre aux nouvelles exigences du contrôle phytosanitaire liées à l'évolution du commerce international et, par là, à promouvoir une protection adéquate des végétaux et à favoriser les échanges.

ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE

Introduction

16. Pendant la durée du Cycle d'Uruguay, le Conseil et la Conférence de la FAO ont encouragé le secrétariat de l'Organisation à aider les Etats membres à préparer les négociations. C'est ainsi que, pendant les pourparlers, le secrétariat a prêté, à maintes reprises, son concours à des groupes de pays en développement - en particulier au groupe des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, mais aussi à d'autres groupements économiques régionaux - en leur fournissant des statistiques, des informations et des études.

17. Lorsqu'il est apparu que le Cycle d'Uruguay approchait de son terme, la FAO a commencé à centrer son assistance sur la prise en compte des changements qui devaient en résulter dans la sphère du commerce international. Parmi les principales activités menées dans cet esprit figurent deux consultations régionales d'experts organisées, l'une avec la CEDEAO pour la région Afrique, et l'autre avec la Banque mondiale pour l'Amérique latine. La première de ces consultations s'est tenue au Ghana

en 1993; les experts de pays de la CEDEAO qui y ont pris part ont étudié les incidences de la conclusion du Cycle d'Uruguay sur la politique agricole, aux plans intérieur et extérieur, et sur la sécurité alimentaire. En Amérique latine, l'accent a été mis sur l'établissement éventuel d'instruments de stabilisation des marchés dans le sillage du Cycle d'Uruguay. Ces activités régionales ont été complétées par des études novatrices des conséquences de la libéralisation des échanges sur la sécurité alimentaire, en particulier l'aide alimentaire et les stocks d'aliments. Elles ont contribué en partie à l'exclusion des stocks de sécurité alimentaire des engagements de réduction du soutien national et à la reconnaissance du fait que le processus de réforme pourrait exercer une influence sur l'aide alimentaire.

18. C'est sur ces travaux que se fondent les activités que nous menons actuellement pour aider les pays à faire face aux réalités qui découleront du Cycle d'Uruguay. Certaines de ces activités sont conduites aux niveaux régional ou national; d'autres ont une portée mondiale.

Activités régionales

19. En ce qui concerne les activités régionales, la FAO a déjà organisé deux consultations d'experts qui ont eu lieu, l'une à Chypre en décembre 1994 et l'autre à Bangkok, en janvier 1995. Les participants à la consultation d'experts pour le Proche-Orient ont examiné les incidences du Cycle d'Uruguay sur le commerce de produits agricoles de la région, et notamment sur les échanges à l'intérieur de celle-ci; ils ont étudié en particulier les conséquences, sur les exportations de produits horticoles de la région à destination de l'Union européenne, des changements apportés aux conditions d'accès lors du Cycle d'Uruguay. La consultation d'experts pour l'Extrême-Orient a fait une place particulièrement importante aux graines oléagineuses et aux produits qui en sont tirés; les participants ont étudié les changements à prévoir sur le marché mondial et sur le marché régional, ainsi que les conséquences au plan des politiques. Le secrétariat du GATT n'a malheureusement pas pu participer ni à l'une ni à l'autre de ces deux activités.

Activités nationales

20. La FAO doit répondre aux nombreuses demandes émanant de pays en développement qui souhaitent qu'on les aide à évaluer les conséquences à tirer du Cycle d'Uruguay dans leur politique agricole. Le plus important projet mené par l'Organisation à cet égard, qui est financé par le Ministère de l'agriculture des Pays-Bas, consiste à aider l'Ethiopie à réexaminer sa politique agricole compte tenu des changements apportés au régime des échanges internationaux. Ce projet pilote devrait être mené à bon terme en 1995; il se terminera par un atelier régional destiné à tirer les enseignements qui se dégagent de ce projet initial pour la formulation des politiques. La FAO participe ou participera à des tables rondes ou à des séminaires sur le Cycle d'Uruguay au bénéfice d'autres pays - Cuba, le Brésil et le Pakistan, par exemple. Des activités ont été menées en faveur de la région de la CARICOM et un rapport concernant la Tunisie est en voie d'élaboration. Des membres du personnel ont donné ou donneront aux responsables de divers pays des informations sur différents aspects des incidences du Cycle d'Uruguay du point de vue de la formulation des politiques de ces pays. Une assistance de ce genre a déjà été fournie au Panama et à la République tchèque.

Activités de portée mondiale

21. Les activités de portée mondiale, qui intéressent tous les Etats membres de l'Organisation, comprennent des études, des publications et des réunions. La principale étude en cours est une projection détaillée des perspectives à l'horizon de l'an 2000 de la production, de la consommation, des importations, des exportations et des prix d'une vingtaine de produits agricoles majeurs, compte tenu des effets tant du Cycle d'Uruguay que des autres grands changements qui s'opèrent dans les politiques agricoles nationales et internationales. Ces projections sont établies pour tous les pays et groupes de pays. A cette fin, nous avons spécialement modifié notre Modèle alimentaire mondial, qui comporte

plus de 14 000 équations, en y introduisant tous les changements concernant des droits de douane, les conditions d'accès et les engagements en matière de subventions à l'exportation pour tous les produits, que nous avons ensuite agrégés en groupes maniables. Ce travail a occupé une équipe de 20 spécialistes des produits, économétriciens et concepteurs de modèles pendant plusieurs mois. Les résultats en seront publiés dans les six à 12 mois à venir. Une fois ces études terminées nous nous occuperons des autres grands produits agricoles. Les résultats des travaux concernant les marchés des produits seront présentés au Comité des produits à sa prochaine session, en avril 1995. L'impact de ces projections sur la sécurité alimentaire, et notamment le problème de l'augmentation de la facture que les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devront acquitter pour l'importation de ces produits alimentaires, seront examinés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, également en avril 1995. Tous les groupes intergouvernementaux de produits de la FAO consacreront des réunions à l'examen des perspectives de l'après-Cycle d'Uruguay; la première d'entre elles, concernant la viande, a eu lieu en octobre et les autres s'échelonneront sur les prochains 12 à 18 mois. En plus des documents et analyses destinés aux organes directeurs, la FAO fera paraître une importante étude rendant compte, produit par produit, des résultats des travaux susmentionnés. L'Organisation élabore aussi des matériels pour ses activités de formation à la formulation de politiques agricoles.

22. La FAO se propose de coopérer avec d'autres organisations pour aider les pays à évaluer l'impact du Cycle d'Uruguay sur leurs politiques agricoles. Elle a déjà collaboré étroitement avec certains des conseils internationaux de produits ainsi qu'avec des chercheurs indépendants, et entretient de bons contacts avec la Banque mondiale, l'OCDE, l'OMC et la CNUCED. Force est cependant de reconnaître que l'assistance destinée à aider les pays à prendre en compte les résultats du Cycle d'Uruguay lors de la formulation de leurs politiques agricoles exigera davantage de moyens.

ANNEXE

PROGRAMME DE LA FAO POUR L'HARMONISATION DES
CONTROLES PHYTOSANITAIRES

Programme de soutien technique

Secrétariat de la CIPV: 28 mars 1995

1. Ce programme vise à assurer un soutien pour le renforcement des services de contrôle phytosanitaire, y compris leur infrastructure, la formation de personnel et la fourniture de matériel, ainsi que pour dispenser une formation en rapport avec l'application de normes internationales pour les mesures phytosanitaires.
2. Au cours de l'année passée, le Secrétariat a participé à des projets visant à renforcer les services de contrôle phytosanitaire dans les régions ou pays suivants:
 - Proche-Orient (projet régional)
 - Dominique
 - Malte
 - Syrie
3. Une formation spécifique a été donnée concernant les Principes de contrôle phytosanitaire en rapport avec le commerce international et les Principes directeurs pour l'analyse des risques liés aux parasites.
4. A l'avenir, des projets sont prévus pour l'Afrique dans les pays suivants:
 - Ghana
 - Zaïre
 - Gambie
5. En outre, un projet régional est prévu à l'intention des pays membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) aux fins de l'application des Principes directeurs pour l'analyse des risques liés aux parasites et de l'établissement de fiches de données concernant les parasites.
6. Tous les projets ci-dessus ont été ou seront financés au titre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO.
7. La FAO fournit également une assistance technique pour un projet de contrôle phytosanitaire en Inde, qui est financé par le PNUD.
8. Un projet à l'intention des membres de la CARICOM, concernant l'harmonisation des contrôles phytosanitaires et l'application des normes, est actuellement examiné en vue de son financement externe par des donateurs internationaux.